**Christophe Naturel**

24 rue Barbes

92120 Montrouge

**Formation - Coaching**

christophe.naturel@evolixir-conseil.fr  
Siret : 849 690 946 00017

06 72 82 91 38



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Evolixir Conseil EURL, société au capital social de 2000 euros domiciliée au 24 rue Barbes, 92120 Montrouge, SIRET 849690946 00017, déclarée comme Organisme de formation sous le numéro 11922282792 auprès du Préfet d’Ile-de-France (ci-après « **Evolixir Conseil** »), accompagne ses partenaires (ci-après les « **Partenaires** ») dans le cadre de leur développement en proposant des formations aux différentes méthodes et approches de vente, de management et de communication. Son fondateur, Christophe Naturel est formateur certifié en Process Communication, coach certifié, expert dans le domaine de la santé et des relations clients.

Ces Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV**») définissent les conditions d’intervention d’Evolixir Conseil auprès de ses Partenaires.

Les prestations de formation, coaching individuel et conseil offertes par Evolixir Conseil sont régies par les CGV, complétées par des conditions particulières (convention de formation, de coaching ou de conseil, ci-après les « **Conditions Particulières** »). Sauf acceptation expresse d’Evolixir Conseil dans le cadre de la négociation des Conditions Particulières, toute condition contraire aux CGV sera inopposable à Evolixir Conseil.

L’intervention d’Evolixir Conseil est conditionnée à la réception des Conditions Particulières signées par le Partenaire.

1. **FORMATIONS**

Evolixir Conseil propose notamment des formations en management, techniques de vente, optimisation de la communication, gestion du changement et plus généralement gestion de l’environnement de la santé.

Chaque formation est définie dans les Conditions Particulières qui précisent les objectifs pédagogiques, le programme, les effectifs formés ainsi que les modalités d’organisation.

1. **COACHING INDIVIDUEL**

Evolixir Conseil propose une démarche d’accompagnement des personnes, individuellement ou en groupe, dans un contexte professionnel ou de transition personnelle.

L’accompagnement du Partenaire est défini dans les Conditions Particulières qui précisent les modalités d’intervention d’Evolixir Conseil.

1. **CONSEIL**

Evolixir Conseil offre à ses Partenaires des prestations d’accompagnement pour la mise en place de plans de formations ou toute autre évolution structurelle liée au domaine de la formation et du développement commercial.

Les prestations de conseil d’Evolixir Conseil s’organisent de la manière suivante :

* audit de la problématique du partenaire,
* définition, mise en place et suivi de la stratégie adaptée
* gestion de l’évaluation et des formations préconisées.

1. **PRIX**

Le prix est fixé dans les Conditions Particulières selon un barème prédéfini avec le Partenaire.

1. **DELAIS DE PAIEMENT**

Sauf stipulation contraire des Conditions Particulières, le Partenaire procède au paiement dans un délai de trente (30) jours de la date d’émission de la facture d’Evolixir Conseil.

Le non-respect par le Partenaire de ce délai de paiement ou de tout autre délai prévu dans les Conditions Particulières, qui ne saurai excéder quarante-cinq (45) jours de la date d’émission de facture, entraînera le paiement par le Partenaire de pénalités égales à trois fois le taux de l’intérêt légal, ainsi qu’une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.

1. **PAIEMENT PAR UN OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)**

Si la prestation est éligible à une prise en charge par un OPCO, il appartient au Partenaire :

* de faire une demande de prise en charge à l’OPCO avant le début de la formation ;
* d’en informer Evolixir Conseil ;
* de s’assurer du paiement d’Evolixir Conseil par l’OPCO.

Si l’OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la prestation, le reliquat sera facturé au Partenaire par Evolixir Conseil.

1. **ANNULATION**

L’annulation de la prestation par le Partenaire peut intervenir huit (8) jours avant la date convenue dans les Conditions Particulières de début de la prestation. Une indemnité de 15% du montant total de la prestation commandée sera alors facturée par Evolixir Conseil au Partenaire au titre des frais d’annulation.

L’annulation de la prestation par le Partenaire ne peut intervenir moins de huit (8) jours avant la date de début de la prestation convenue dans les Conditions Particulières. Dans ce cas le partenaire s’acquitte de l’intégralité du prix prévu dans les Conditions Particulières.

1. **CONFIDENTIALITE**

Evolixir Conseil garantit la confidentialité des informations délivrées par ses Partenaires dans le cadre de ses missions de formation, coaching personnalisé et conseil.

A Montrouge, le 16/07/2019